

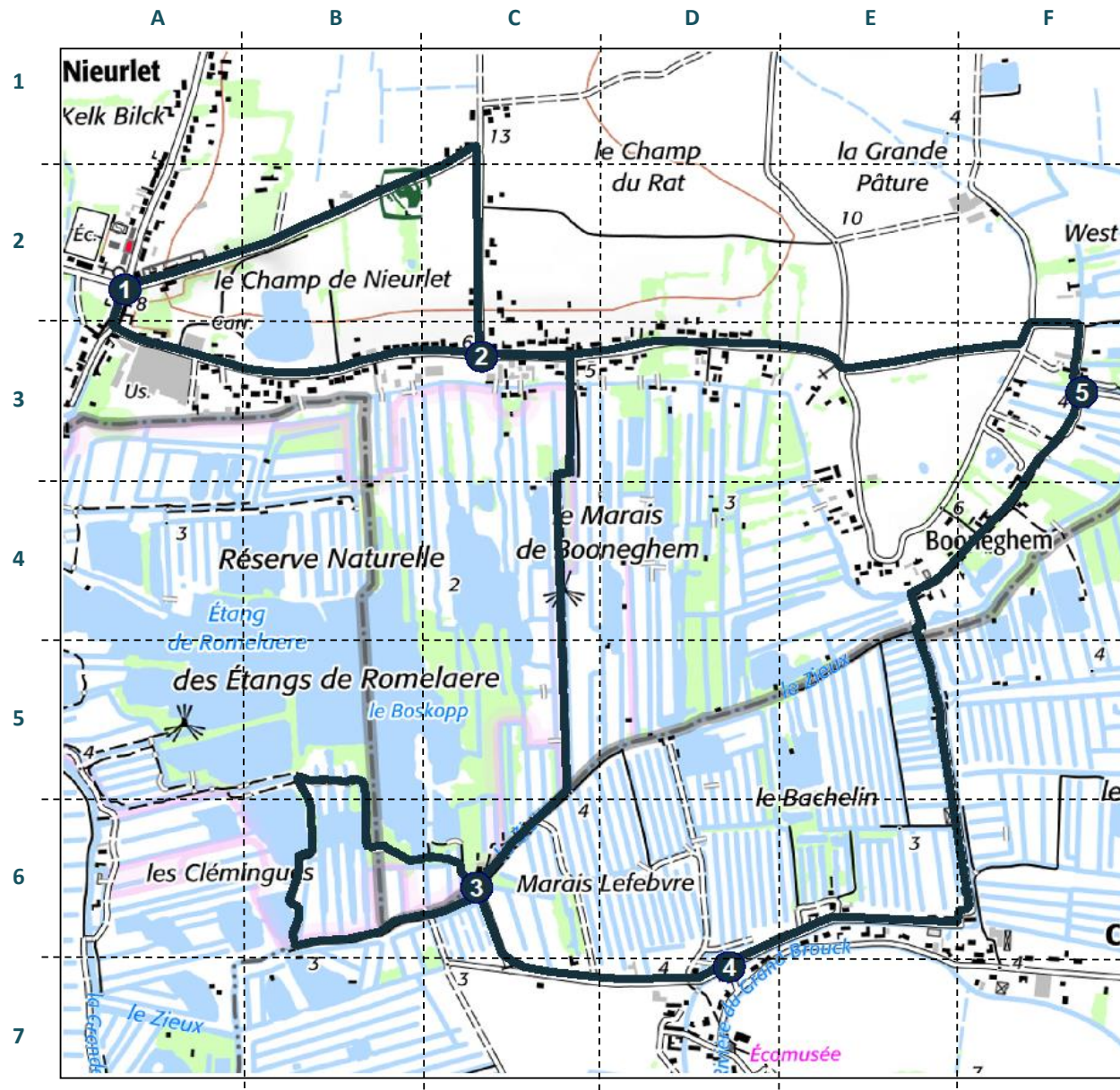
Circuit de Booneghem

(8 Km 500 - 2 h 30)

Départ : Eglise NIEURLET

- De l'église, rejoignez à droite puis à gauche la route de Booneghem – longez les bâtiments rouges de la tuilerie-briqueterie – et cheminez sur 1 km.
- Continuez tout droit puis, empruntez à droite l'étroit sentier entre les maisons. Vous traversez la Réserve Naturelle Volontaire (RNV) du marais de Booneghem, constitué de fossés et de prairies humides. Empruntez le bac, que l'on déplace à l'aide des chaînes, et franchissez avec prudence la rivière. Il s'agit d'un moyen de transport traditionnel dans le marais audomarois. En période de gel durable, le bac peut être bloqué. En cas de dysfonctionnement du bac, contactez la Grange Nature. Continuez à droite entre la rivière et les cultures maraîchères.
- A l'entrée de la Réserve Naturelle Volontaire du Romelaëre, dirigez vous à gauche, jusqu'au hameau de Clairmarais. Selon la période d'ouverture du site, possibilité d'effectuer le tour de la Réserve du Romelaëre (2,5 km, 50 mn). Ce site de 100 ha présente des habitats naturels variés : étangs, prairies pâturées, roselières, bois, fossés et rivières, et préserve une flore et une faune abondante. La sortie s'effectue en suivant les panneaux « retour vers la Grange Nature » et en empruntant un second bac à chaînes. Revenir à l'entrée de la Réserve, prenez à droite.
- Continuez en face sur la route. Longez les habitations sur 500 m. Après un double coude à gauche et à droite, longez à gauche une zone maraîchère, jusqu'à une passerelle (non sécurisée à ce jour, prudence) et la franchir. Suivez ainsi la rivière de Booneghem. Au bout du chemin, empruntez une autre passerelle.
- Remarque : possibilité de visiter le centre pédagogique de la Grange Nature ; effectuer un aller-retour en suivant les panneaux « Grange Nature » puis en revenant sur vos pas.
- Continuez en face et suivez les panneaux « circuit de Booneghem ». A l'intersection suivante, prenez ainsi à gauche puis à droite. Traversez les champs. Au calvaire, suivez en face la route de

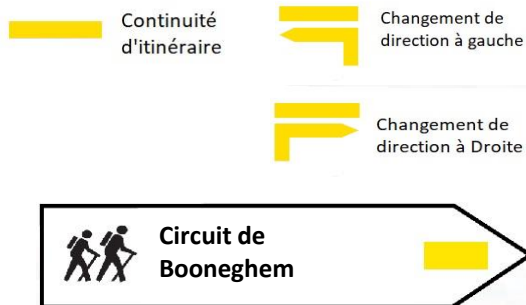
Booneghem sur 750 m. Reprendre le point 2 et montez à droite le chemin des Culottes puis à gauche la rue des Champs pour retrouver l'église.





Suivez le guide!

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos détritrus.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires(améliorations, déviations pour cause de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DEPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 73 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Circuit de Booneghem

(8 Km 500 - 2 h 30)

Départ : Eglise NIEURLET



Avis du Randonneur :

*Circuit familial à découvrir toute l'année. Chaque période apporte son lot de découvertes (faune, flore, production maraîchère). Une halte à la « grange nature » s'impose pour comprendre les différents aspects de l'Audomarois. N'oubliez pas votre paire de jumelles et, en saison humide, votre paire de bottes. Respectez le site du marais et ses hôtes ainsi que les réglementations dans les zones protégées.
Balisage jaune*